

Cfdt:



BNP PARIBAS

20 octobre 2023

Octobre rose

Tout ce mois d'octobre, les communications CFDT BNP Paribas se pareront de rose.

En parler, c'est prévenir pour agir à temps.

La CFDT BNP Paribas soutient toutes les femmes !

#JaimeMesSeins

Informez-vous ici



PARTICIPATION GRÈVE

Le 13 octobre, vous avez été nombreuses et nombreux à répondre à l'appel à la grève intersyndical pour le pouvoir d'achat, l'égalité professionnelle et contre l'austérité.

Merci à vous !

L'équité et la justice sociale ne se négocie pas.

À suivre.

Cfdt:

BANQUES ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NAO #3 : LES DERNIÈRES PROPOSITIONS ?

Après de précédentes propositions encore très en deçà de vos attentes et de la surface financière de l'entreprise, qu'attendre de cette « ultime » réunion de NAO ?



UNE PRIME VERSÉE EN DÉCEMBRE

1100 € Au lieu de 1000 €

Pour 90 % des salarié(e)s

■ Prime nette (exonérée de charges sociales et fiscales) si : rémunération globale (fixe + variable + toutes autres primes) inférieure à 3 x SMIC annuels* (environ 62 239€)

■ Prime brute (la prime n'est pas exonérée d'impôt sur le revenu, ni de la CSG et CRDS) si : rémunération globale (fixe + variable + toutes autres primes) supérieure ou égale à 3 x SMIC annuels* jusqu'à 100 000 €

* sur 12 mois glissants

AUGMENTATION COLLECTIVE PERENNE

En avril 2024 (au lieu de juillet)

+ 800 € Au lieu de 600 €

Pour les salarié(e)s à la rémunération fixe jusqu'à 60 000 €.

+ 900 € Au lieu de 700 €

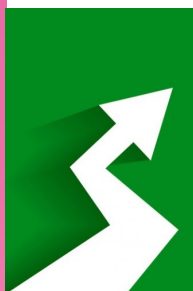
Pour les salarié(e)s à la rémunération fixe supérieure à 60 000 € jusqu'à 100 000 €.

Quel impact ont ces nouvelles mesures sur ma rémunération ?

CONSULTEZ NOTRE SIMULATEUR



LÉGÈRE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE « RÉVISION DE SITUATIONS INDIVIDUELLES »



Enveloppe revue à 1,6 % de la masse salariale en lieu et place des 1,5 % en vigueur depuis 2015. **RAPPEL :** la CFDT souhaite, et demande, que cette enveloppe revienne à 1,8 % de la masse salariale, son niveau d'avant l'amende américaine de 2014 (amende qui a depuis, largement été « épongée »).

« PASS MOBILITÉ »

Montant annuel de 550 € 600€ (effectivité souhaitée par BNPP en été 2024) pour financer tout ce qui à attrait à la mobilité durable :

Ticket à l'unité / Abonnement de transport (50 % de prise en charge) / Achat de vélo ou accessoire / Covoiturage / Accès à des sites partenaires « mobilité durable » / Véhicules libre service / Location longue durée ...



ET EN CAS DE NON SIGNATURE DES ORGANISATIONS SYNDICALES ?



**Vous vous posez la question de l'utilité de notre signature ?
Nous aussi.**

- Prime de 1000 € (dans les mêmes conditions que définies précédemment)
- Augmentations pérennes de 700 € ou 800 € (dans les mêmes conditions définies plus haut, en avril 2024)
- Enveloppe des « révisions de individuelles de situations » revue à 1,6% de la masse salariale
- Poursuite des discussions sur le Pass Mobilité en dehors de la « NAO »